



TISSERIN HABITAT
612 RUE DE LA CHAUDE RIVIÈRE
59000 LILLE

**MARCHE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE
DES STATIONS D'EPURATION ET POMPES DE
RELEVAGE**

Marché de prestations de services
Acte d'engagement

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne, l'entretien et la maintenance stations d'épuration et pompes de relevage.

ARTICLE 2 - CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs de la consultation listé dans le Cahier des clauses administratifs, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire :

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de la société :

S'engage ou engage la société :

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat :

Ayant son siège social à (adresse):

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Immatriculé à l'I.S.E.E. :

- Numérotation d'identité d'établissement (SIRET) :

- Code d'activité économique principale (NAF/APE.) :

- N° d'inscription au registre du commerce de :

Déclare :

- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces constitutives du marché et de tous les documents mentionnés au CCAP
- Après avoir établi les déclarations prévues au 2° et 3° de l'article R433.9 du CCH.

M'engage sans réserve conformément aux stipulations des documents visés et joint, à exécuter les **opérations d'entretien et de maintenance des stations d'épuration et pompes de relevage** dans les conditions définies au ci-après. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

ARTICLE 3 – PRIX

Les prestations seront rémunérées selon les prix annuels globaux et forfaitaires toutes sujétions comprises et mises à jour selon les conditions définies au CCAP.

Montant à inscrire = Somme des prestations d'entretien P2, P3 du DPGF (annexe 1)

Montant HT de l'offre :euros HT (en chiffres)

.....euros HT (en lettres).

ARTICLE 4 – DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu d'une durée de 1 an, renouvelable 2 fois un an par tacite reconduction pour une durée maximum de 3 ans. Il prend effet au 1 janvier 2026.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues dans le cadre de l'exécution du marché en faisant porter le montant du crédit du compte suivants :

Ouvert au nom de :

Domiciliation :

Sous le n° : |.....|.....|.....|.....|
ETABLISSEMENT Guichet n° compte Clé

IBAN :

BIC :

ARTICLE 6 - DECLARATION

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs ne pas tomber ou que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52.401 du 14 avril 1952 (Article R 433.8 du CCH) dont les dispositifs ont été modifiées par l'article 59 de la loi 78.752 du 17 juillet 1978.

Fait en deux exemplaires originaux

Signature de l'offre par le candidat

A.....le.....

Mention manuscrite «lu et approuvé »

Le candidat

Signature et cachet